

## **Circuit régional Attelage des Pays de La Loire 2025**

### **Article 1 : Principe**

Les participants de ce circuit sont des compétiteurs licenciés en CRE des pays de la Loire (de niveau club, Amateur).

Ce circuit est basé sur un classement permanent dans lequel les compétiteurs acquièrent des points sur des épreuves labellisées « Circuit régional » par le CRE.

Un organisateur ne peut prétendre participer à ce circuit régional que s'il envoie dans les délais impartis ses dates prévisionnelles au CRE, et accepte les modifications demandées par celui-ci, commission attelage.

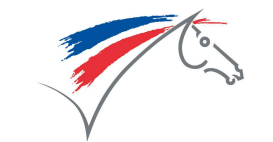
De même, la première année de concours (organisation du premier concours du site) ne peut être éligible au circuit régional.

Il n'est pas prévu d'aide financière du CRE pour ces concours.

### **Article 2 : cahier des charges**

Tout organisateur régionale peut dans l'année proposer au CRE un ou des concours (un seul par week-end) comme qualificatif du circuit régional en s'engageant à respecter les conditions suivantes :

- Choisir la date du concours en concertation avec le CRE afin d'harmoniser le calendrier et éviter des chevauchements de dates
- Contacter le CRE 15 jours avant l'épreuve pour étudier les actions promotion et de communication
- Préciser et compléter le programme complet du concours au moins 6 semaines avant la date du concours
- Accepter quand cela est proposé par le CRE un officiel en formation (juge club ou aspirant juge)
- Avoir des terrains de compétition de qualité (carrières, parcours de marathon)
- Disposer d'espaces de détente suffisamment vastes, clôtures et protégés de l'accès public
- Mettre en place un hébergement des équidés respectant leur bien être avec des points d'eau facilement accessibles
- Avoir un accès toilettes et sanitaires pour les compétiteurs, proches des terrains de compétition



- Faire parvenir les résultats du concours au responsable de la tenue du classement permanent du challenge dans un délai de 7 jours maximum après le concours par courriel

### **Article 3 : les officiels de compétition**

Le président de jury sera de niveau national minimum

Le chef de piste sera de niveau national minimum

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'un concours d'attelage participant au circuit régional doivent se référer au règlement FFE de l'année (Dispositions générales et spécifiques Attelage)

### **Art.4 Attribution des points :**

<b>Niveau Club1/Clubs Elite</b>	1 <sup>ère</sup> place : 10pts	<b>NIVEAU : Club Elite GP :</b>	15pts
<b>Amateur 2</b>	2 <sup>ème</sup> place : 9 pts	<b>et Amateur 1 GP</b>	14pts
<b>(2 tests)</b>	3 <sup>ème</sup> place : 8 pts	<b>(3 tests)</b>	13pts
	4 <sup>ème</sup> place : 7 pts		12 pts
	5 <sup>ème</sup> place : 6 pts		11pts
	6 <sup>ème</sup> place : 5 pts		10 pts
	7 <sup>ème</sup> place : 4 pts		9 pts
	8 <sup>ème</sup> place : 3 pts		8 pts
	9 <sup>ème</sup> place : 2 pts		7 pts
	10 <sup>ème</sup> place 2 pts		6 pts

Tout concurrent finissant se voit attribuer **1 point** en Club, Club Elite et Amateur2 et **2 points** en Club Elite GP et Amateur 1 GP.

Un coefficient de 0,8 est appliqué si le nombre de partant par catégorie est compris entre 1 et 3.

Pour un concurrent participant 2 fois dans une même épreuve seul son meilleur résultat sera pris en compte.

En cas d'éventuels ex-aequo les concurrents concernés seront départagés par le résultat de leur dressage.

## **Article 5 : le Classement**

Pour être classé dans ce circuit régional, il faut avoir participé à la moitié des étapes du challenges 2025

Toutes les étapes donnent des points dans chaque catégorie : chevaux, poneys et traits et dans chaque épreuve : solo, paire, team.

Il n'y a pas de finale.

Un meneur ne peut participer qu'à un seul niveau et à une seule catégorie.

Lors de la dernière étape de ce circuit régional, le concurrent qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé par une aide correspondant au montant pour un stage de formation (organisé par le CRE)

## **Article 6 : droit à l'image**

Pour la promotion du circuit régional, le fait de s'inscrire à une épreuve autorise expressément les organisateurs à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des concurrents en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tout format, sur tous supports connus actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour la durée de la promotion d circuit régional.

L'inscription à une épreuve de ce circuit régional vaut acceptation du présent règlement